

CONFIDENTIEL

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024 À 14H30 ÉTABLI LE 8 FÉVRIER 2024

Sur convocation envoyée le vingt-quatre janvier deux-mille vingt-quatre, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi huit février deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

→ Représentants de l'Administration :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1ère Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2^{ème} Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.



→ Représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2^{ème} classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE GELOS (SNDGCT),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1^{ère} classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1^{ère} classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du CDG 64,
- **Mme WITTERKOER**, Responsable de la Direction Santé et Conditions de travail au CDG 64,
- **M. GALINO**, Chargé d'études au Pôle Communication et intelligence des données,
- **Mme DENAIS**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme GARCIA**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette réunion.

Il précise que, lors des précédentes réunions, les membres avaient évoqué la constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une charte des ATSEM à destination des collectivités relevant du CSTI. Madame MAINE et Monsieur DENAX, pour les représentants de l'administration et Mesdames LABORDE, MARION, MOUSTROUS et PROHARAM, pour les représentants du personnel, s'étaient portés volontaires pour y participer.

Il informe les membres de l'instance que ce groupe de travail sera mis en place dans le courant du premier semestre de l'année 2024. Deux réunions environ devraient être organisées ; l'objectif étant de présenter le projet de charte à la réunion du CSTI du 27 juin prochain.

Par ailleurs, il informe les membres du CSTI qu'ils seront prochainement réunis, avec les secrétaires départementaux des organisations syndicales, sur deux sujets importants :

- La protection sociale complémentaire : un accord national a été signé en juillet dernier entre les organisations syndicales et les employeurs territoriaux. Cet accord doit être transposé dans la loi, ce qui n'a pas été fait pour le moment. Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques travaille depuis deux ans au niveau régional avec un assistant à maîtrise d'ouvrage et une consultation sera lancée en mars sur la base des textes en vigueur.
- La promotion interne : la réglementation a changé et ce même si les décrets pour les secrétaires de mairie n'ont pas été publiés à ce jour. Les critères permettant de départager les dossiers doivent être revus car il y aura davantage de postes. Le Président mentionne notamment le critère excluant l'agent classé en numéro 2 par la collectivité.

Il indique aux membres de l'instance qu'il souhaite pouvoir travailler avec eux sur ces deux sujets avant de recueillir formellement l'avis du CSTI.

Il rappelle que la secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

- ORDRE DU JOUR -

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2023	4
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 8 FÉVRIER 2024	5
2.1 Avis sur un projet de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (1)	5
2.2 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion	5
2.3 Informations diverses sur les ateliers de la prévention	5
2.4 Rapport social unique 2022	6
2.5 Avis sur des projets d'attribution de prestations d'action sociale (2)	6
2.6 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (4)	6
2.7 Avis sur des projets de mise en place des travaux supplémentaires (2)	7
2.8 Avis sur un projet de Compte Épargne-Temps (1)	7
2.9 Avis sur des projets d'instauration du régime indemnitaire (11)	7
2.10 Avis sur des projets de modification du temps de travail (6)	8
2.11 Avis sur des projets de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (24)	8
2.12 Avis sur un projet de règlement intérieur (1)	9
2.13 Avis sur des projets de suppression de poste (5)	9

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 14 décembre 2023 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 8 FÉVRIER 2024

2.1 Avis sur un projet de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GUÉTHARY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.2 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Madame WITTERKOER précise qu'aucun accident du travail n'a été déclaré au Centre de Gestion depuis la réunion du CSTI du 14 décembre 2023.

2.3 Informations diverses sur les ateliers de la prévention

Madame WITTERKOER fait une présentation des ateliers prévention mis en place par la Direction Santé et conditions de travail et destinés aux collectivités de moins de 50 agents.

Ces ateliers, à destination des élus, secrétaires de mairie, encadrants, assistants de prévention et agents sont organisés aux dates suivantes :

- 1^{er} février à PONTACQ et LEMBEYE
- 13 mars à GOES et MAULEON
- 5 avril à BARDOS et SAUVETERR-DE-BEARN

Ces rendez-vous, consacrés à la **prévention et à la santé au travail**, permettent aux élus et agents présents d'**échanger avec leur équipe santé** en charge du suivi individuel des agents : le médecin du travail, l'infirmière en santé au travail, l'assistante sociale, le psychologue du travail.

Ils peuvent également, au travers d'**ateliers animés par les ingénieures prévention, ergonomes et psychologues du travail** découvrir des mesures de prévention, des bonnes pratiques mais également poser des questions techniques et réglementaires à ces experts.

Ces ateliers portent sur les thématiques suivantes : métiers d'agents des écoles, d'agents d'entretien, d'agents techniques, d'agents administratifs, **risques chimiques et risques psycho-sociaux**.



Des flyers ont été distribués en cours de réunion.

Madame MARION demande comment s'inscrire à ces ateliers. Madame WITTERKOER précise que les informations ont été envoyées par mail aux collectivités et que les agents peuvent s'y inscrire sur le site Internet du Centre de Gestion, par l'intermédiaire de leur collectivité, dans la mesure où cette action se déroule durant le temps de travail. Madame MARION regrette que peu de collectivités libèrent leurs agents pour participer à ce type d'actions.

Madame CARRERE demande si les représentants du personnel au CSTI peuvent y participer. Il est répondu que les représentants du personnel au CSTI peuvent participer à ces ateliers. Si besoin, ces participations peuvent être prises sur le contingent d'heures dont ils disposent pour les missions « santé sécurité » du CSTI.

Madame BÉBIOT fait la remarque qu'il aurait été intéressant que le CSTI soit associé en amont au contenu de ces ateliers et demande si d'autres CDG organisent ce type d'action. Il est répondu que chaque centre de Gestion a une organisation qui lui est propre donc que ces actions ne sont pas identiques dans tous les départements. Par ailleurs, le délai pour l'organisation de ces séances d'information n'a pas permis de solliciter l'instance en amont.

2.4 Rapport social unique 2022

Monsieur GALINO présente la synthèse des Rapports Sociaux Uniques des collectivités et établissements relevant du CSTI, qui a été transmise aux membres un mois avant la séance.

Le Président soumet le rapport social unique 2022 au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.5 Avis sur des projets d'attribution de prestations d'action sociale (2)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MASLACQ** et la **COMMUNE DE MASLACQ** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.6 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AYDIUS, HAUX, LABASTIDE-CÉZÉRACQ** et **POURSIUGUES-BOUCOUE** au vote du collège des

représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant le dossier présenté par la **COMMUNE D'HAUX**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Pour les ASA aménagement horaires de travail et séances préparatoires à l'accouchement, il convient de préciser que ces ASA sont délivrées sur avis du médecin du travail ».

2.7 Avis sur des projets de mise en place des travaux supplémentaires (2)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMUNE DE SAINT-GIRONS-EN-BÉARN** et le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « FO et la CFDT regrettent que la majoration des heures complémentaires ne soit pas prévue par les collectivités ».

2.8 Avis sur un projet de Compte Épargne-Temps (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.9 Avis sur des projets d'instauration du régime indemnitaire (11)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ALÇAY-ALÇABEHETY-SUNHARETTE, ANOYE, ARAUX, AUDAUX, BORDÈRES, MASLACQ, SAULT-DE-NAVAILLES, TARDETS-SORHOLUS, VIELLENAVE-DE-NAVARRENX, UHART-CIZE** et le **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE ET DU SEIGNANX** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, FO) et 2 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT et FO regrettent que le RIFSEEP ne soit pas maintenu pendant les congés de longue maladie



et de longue durée. La CGT conteste les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations ».

2.10 Avis sur des projets de modification du temps de travail (6)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARBERATS-SILLEGUE, ARBOUET-SUSSAUTE, COARRAZE, DOAZON et LAMAYOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX** au vote :

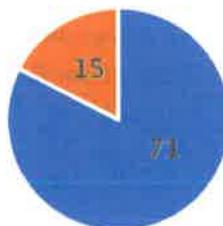
- du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 contre (FO),
- du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

2.11 Avis sur des projets de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (24)

Madame DENAIS rappelle que lors de sa séance du 9 novembre 2023, afin de ne pas retarder les collectivités qui souhaitaient délibérer pour instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, l'instance a émis un avis favorable de principe pour les délibérations qui interviendraient avant la fin de l'année 2023. Lors de cette séance, il avait été indiqué qu'un état des lieux des collectivités ayant délibéré sur le sujet serait fait lors de la première séance de 2024.

Une synthèse des délibérations prises en application de l'avis de principe du 9 novembre est ainsi présentée aux membres de l'instance.

86 délibérations transmises par les collectivités et établissements publics relevant du CSTI



- Délibérations prévoyant les montants plafonds
- Délibérations prévoyant des montants inférieurs aux plafonds

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AHETZE, AINHOA, ANDREIN, ARGELOS, ARNEGUY, BIRON, GURS, L'HÔPITAL-D'ORION, MAULÉON-LICHARRE, MOMAS, VIELLENAVE-D'ARTHEZ, IGON, ORAÀS, OSSÈS, UHART-CIZE**, le **SYNDICAT AEP ESTOS-LEDEUIX-VERDETS**, le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL AUBIN-AUGA-BOURNOS-DOUMY**, le **SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS** et le **SYNDICAT SCOLAIRE ARGELOS-ASTIS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par la **CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY**, les **COMMUNES D'ASSON, HÉLETTE, JATXOU** et **OGEU-LES-BAINS** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 contre (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les projets présentés par la **CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY**, les **COMMUNES D'ASSON, HÉLETTE, JATXOU** et **OGEU-LES-BAINS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « FO regrette que les collectivités n'aient pas retenu les montants plafonds prévus par le décret ».

Concernant le projet présenté par la **COMMUNE D'OGEU-LES-BAINS**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

2.12 Avis sur un projet de règlement intérieur (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BARDOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.13 Avis sur des projets de suppression de poste (5)

Le Président soumet les projets présentés par la **CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY (2 dossiers)**, les **COMMUNES DE GARLIN, GER** et **LÉE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des

collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

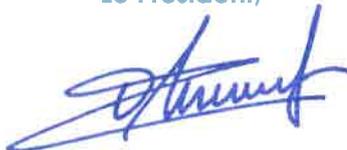
Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h30.

La secrétaire adjointe,



Corinne LABORDE
Syndicat CFDT

Le Président,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



Sylvie MAINE
Adjointe au Maire de MONTAUT
1ère Administratrice déléguée du
Centre de Gestion

